AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0402
FR0000051807-FS0275

26 mars 2026

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

TELEPERFORMANCE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 mars 2026, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 23 mars 2026, par suite d'une augmentation du nombre d'actions TELEPERFORMANCE détenues à titre de collatéral, le seuil de 5% du capital de la société TELEPERFORMANCE, et détenir, à cette date, 3 020 185 actions TELEPERFORMANCE[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 4,92% des droits de vote de cette société[3] ;

- en baisse, le 24 mars 2026, par suite d'une diminution du nombre d'actions TELEPERFORMANCE détenues à titre de collatéral, le seuil de 5% du capital de la société TELEPERFORMANCE, et détenir, à cette date, 2 892 774 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 4,83% du capital et 4,72% des droits de vote de cette société[3] ; et

- en hausse, le 25 mars 2026, par suite d'une augmentation du nombre d'actions TELEPERFORMANCE détenues à titre de collatéral, le seuil de 5% du capital de la société TELEPERFORMANCE, et détenir, à cette date, 3 020 185 actions TELEPERFORMANCE[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 4,92% des droits de vote de cette société[3].

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 127 411 actions TELEPERFORMANCE détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 59 874 365 actions représentant 61 347 098 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.